



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-deuxième session

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Assistance technique et renforcement des capacités

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'assistance à la Libye dans le domaine des droits de l'homme

Note du secrétariat

Le secrétariat informe le Conseil des droits de l'homme qu'à sa vingt-deuxième session la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme fera une déclaration orale en application du paragraphe 9 de la résolution 19/39 du Conseil, invitant le Haut-Commissariat à rendre compte de ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de coopération. La déclaration, fondée sur les renseignements fournis par la composante droits de l'homme de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, sera faite au titre du point 10 de l'ordre du jour.